



Valence Romans Agglo / Service communication / Février 2018

valence  
romans **AGGLO**  
**CONSERVATOIRE**



# CHAM CHAD

Classes à  
Horaires  
Aménagés  
Musique  
et Danse

Site de  
Romans

## CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Site de Romans  
Cité de la musique

3 quai Sainte-Claire - Romans-sur-Isère  
Tél : 04 75 02 26 42

[citemusique-romans.com](http://citemusique-romans.com)

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi : 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale, les classes à horaires aménagés musique (CHAM) permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique. Pour cela, les enfants bénéficient d'un aménagement de leur temps scolaire.

## CLASSES CONCERNÉES

### CHAM secondaire : de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>

#### Collège André-Malraux

1 avenue Georges Pompidou  
26100 Romans-sur-Isère  
Tél. 04 75 02 12 55

<https://college-malraux-romans.web.ac-grenoble.fr/>

L'enseignement général est dispensé au collège André-Malraux. L'enseignement artistique est assuré à la Cité de la musique deux après-midi par semaine (lundi et vendredi).

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents dès la sortie du collège et sous la responsabilité du conservatoire pendant leurs heures de cours.

Le suivi de la scolarité est assuré par deux enseignants référents du conservatoire et du collège.

L'inscription en CHAM ne permet pas de suivre les options latin ou bi-langue, bi-langue euro. Le latin peut être suivi par le CNED.

L'admission en CHAM vaut dérogation à la carte scolaire.

À l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>, les élèves des classes à horaires aménagés musicales auront accès à toutes les filières de l'enseignement général ou technologique.

**Un concert avec l'ensemble des élèves clôture l'année.**

Prochain concert :  
**Samedi 26 mai 2018 à 20h**  
Théâtre des Cordeliers

## INFORMATION AUX FAMILLES

### JOURNÉE PORTES OUVERTES AU COLLÈGE

**Samedi 17 mars 2018 de 8h30 à 12h**

Collège André-Malraux

### RÉUNION D'INFORMATION AU CONSERVATOIRE

**Mardi 3 avril 2018 à 18h**

Cité de la musique (salle 4)

### INSCRIPTION

Le dossier d'inscription sera disponible en ligne sur le site du collège André-Malraux **dès le 4 avril** et en version papier auprès du secrétariat du collège.

**Retour des dossiers au plus tard le 4 mai 2018.**

Le dossier doit être remis au collège dûment rempli et accompagné des pièces demandées.

### TESTS D'ADMISSION

Pour les enfants encore non inscrits au conservatoire, un test de formation musicale et un entretien de motivation auront lieu le

**Jeudi 17 mai 2018 à 18h30**

Cité de la musique (salle 8)

### ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive est prononcée par une commission mixte réunissant l'Inspection Académique (Ministère de l'éducation nationale) et le conservatoire qui aura lieu le

**Mardi 22 mai 2018.** Un courrier notifiant la décision sera ensuite envoyé aux familles.

### FRAIS DE SCOLARITÉ

Une fois admis en classe CHAM, l'enfant doit s'inscrire au conservatoire en s'acquittant des **droits d'inscription** (16 €) puis, en cours d'année, des **frais de scolarité** calculés en fonction du **quotient familial et du secteur géographique d'habitation.**

**Renseignements complémentaires :**  
Conservatoire à Rayonnement Départemental  
Tél. 04 75 02 26 42